

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 JUIN

Le trente juin deux mille dix-sept à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal élus, se sont réunis au lieu ordinaire sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriale (CGCT)

PRÉSENTS : Michel TANKERE – Didier BIAVA - -- Jean-Claude AZRIA - Philippe VERGNAUD – Mmes Mireille LUTZ - Patricia ARMAND.

ABSENTS EXCUSES : Barbara MONIN – Corinne TUYTTENS – Daniel CARTAYRADE - Hervé VALLET.

PROCURATION : Corinne TUYTTENS à Patricia ARMAND – Daniel CARTAYRADE .à Michel TANKERE

ORDRE DU JOUR

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance.**
- 2. Désignation des délégués et des suppléants pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2017.**

La séance est ouverte à 18 heures 00 minutes, sous la Présidence de Monsieur Michel TANKERE, Maire, qui annonce l'ordre du jour.

1. Désignation d'un secrétaire de séance.

Conseil Municipal choisit pour secrétaire de séance, Madame Lydie BRACONNIER.

2. Désignation des délégués et des suppléants pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2017.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code électoral, et notamment ses articles L.283 et suivants ;

Vu le décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 ;

Vu la circulaire NOR INTA 1405029 C du 13 mars 2014 relative à l'élection et au mandat des assemblées et des exécutifs municipaux et communautaires ;

Vu la circulaire NOR INTA 1717222 C du 12 juin 2017 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté du préfet du 19 juin 2017 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire pour chacune des communes du département de l'Oise en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2017.

CONSIDERANT que doivent être désignés au scrutin secret majoritaire à deux tours, délégués puis suppléants parmi les membres du conseil municipal ;

CONSIDERANT que le quorum est atteint ;

Le conseil a choisi pour secrétaire **Madame Lydie BRACONNIER**

Le bureau électoral était présidé par Monsieur Michel TANKERE

COMMUNE DE CHAVENCON

Il comprenait **Mrs Michel TANKERE – Didier BIAVA – Jean-Claude AZRIA – Philippe VERGNAUD.**
Mmes Patricia ARMAND – Mireille LUTZ.

2

Le Maire a présenté la liste des candidats délégués :

- **M. Michel TANKERE**

Premier tour de scrutin pour l'élection du délégué

Le maire a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à la désignation des délégués pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2017.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'une son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le bureau électoral a procédé, en présence des membres du conseil municipal, au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 08

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :

Majorité absolue : 05

Monsieur :

- **M. Michel TANKERE**

ont obtenus : 08 voix

Le bureau électoral a proclamé élu délégué au premier tour de scrutin :

- **M. Michel TANKERE**

Le maire présente la liste des candidats suppléants :

- **M. Jean-Claude AZRIA**

- **M. Philippe VERGNAUD**

- **M. – Didier BIAVA**

Premier tour de scrutin pour l'élection des suppléants

Le maire a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à la désignation des délégués pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2017.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'une son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le bureau électoral a procédé, en présence des membres du conseil municipal, au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 08

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :

Majorité absolue : 05

Mesdames et Messieurs :

- **M. Jean-Claude AZRIA**

- **M. Philippe VERGNAUD**

- **M. – Didier BIAVA**

ont obtenus : 08 voix

Le bureau électoral a proclamé élus suppléants au premier tour de scrutin :

COMMUNE DE CHAVENCON

- M. Jean-Claude AZRIA
- M. Philippe VERGNAUD
- M. – Didier BIAVA



Les élus désignés délégués ou suppléants ont tous accepté leur désignation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45

Le Maire,

Michel TANKERE